



**BRP INC.**

## **AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES DE 2020**

**AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** que l'assemblée annuelle (l'« assemblée ») des porteurs d'actions à droit de vote subalterne (les « actions à droit de vote subalterne ») et d'actions à droit de vote multiple (les « actions à droit de vote multiple », désignées, conjointement avec les actions à droit de vote subalterne, les « actions ») de BRP inc. (la « Société ») se tiendra à 11 h (heure de l'Est) le 28 mai 2020 au Centre de développement de produits de BRP de Valcourt, 841, rue Cartier, Valcourt (Québec) J0E 2L0 et par webdiffusion et conférence téléphonique en direct, aux fins suivantes :

- (1) recevoir les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 janvier 2020, accompagnés des notes y afférentes et du rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant s'y rapportant (voir page 18 de la circulaire de sollicitation de procurations ci-jointe datée du 28 avril 2020 (la « **circulaire** »));
- (2) élire les douze (12) administrateurs désignés dans la circulaire qui siégeront jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à l'élection ou la nomination de leurs remplaçants (voir page 18 de la circulaire);
- (3) nommer l'auditeur de la Société (voir page 33 de la circulaire);
- (4) examiner une résolution consultative non contraignante sur l'approche de la Société en matière de rémunération des hauts dirigeants, décrite plus amplement dans la circulaire (voir page 34 de la circulaire); et
- (5) traiter toute autre question dûment soulevée à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas de report ou d'ajournement.

**Consciente que l'annulation généralisée des événements publics sert à protéger les gens et à assurer la sécurité publique pendant la pandémie de la COVID-19, la Société limitera autant que possible la participation physique à l'assemblée, si bien qu'elle admettra sur le lieu de l'assemblée uniquement les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir valablement nommés. La Société n'admettra aucun actionnaire non inscrit (sauf ceux qui se sont valablement nommés fondés de pouvoir), aucun invité, observateur ou représentant des médias ni aucune autre personne. En outre, seuls les administrateurs ou dirigeants de la Société qui sont nécessaires au bon déroulement de l'assemblée seront présents sur le lieu de l'assemblée. Selon l'évolution de la situation au cours des prochaines semaines, la Société peut aussi être tenue de refuser l'accès au lieu de l'assemblée à tous les actionnaires si elle le juge nécessaire ou indiqué dans les circonstances, notamment par suite des recommandations, directives, décrets ou ordonnances des autorités gouvernementales ou publiques compétentes.**

**Compte tenu de ces circonstances exceptionnelles, et même si les effets de la COVID-19 se stabilisent et si les autorités gouvernementales et publiques assouplissent les restrictions dans les prochaines semaines, les actionnaires sont encouragés à voter avant l'assemblée et à limiter leur présence physique ou celle de fondés de pouvoir à l'assemblée dans toute la mesure possible.**

**Dans toutes circonstances, les actionnaires pourront assister à l'assemblée à distance par webdiffusion et conférence téléphonique en direct qui auront lieu à 11 h (heure de l'Est) le 28 mai 2020, en suivant les directives indiquées ci-après. Veuillez noter que les actionnaires ne pourront**

ni voter ni parler lorsqu'ils assistent à l'assemblée par webdiffusion et conférence téléphonique en direct. Toutefois, les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir valablement nommés auront le droit de transmettre des questions à la Société par voie électronique avant et pendant l'assemblée par le biais de la plateforme accessible au <https://www.icastpro.ca/fbrp200528> (mot de passe : brp200528). Sous réserve de certaines vérifications par la Société, ces questions seront abordées à l'assemblée.

**Pour accéder à la conférence téléphonique, veuillez composer le numéro suivant :**

**1 855 516-2319**

**Code d'accès : 2516433**

**Pour accéder à la webdiffusion, veuillez visiter le site suivant :**

**<https://www.icastpro.ca/fbrp200528>**

**Mot de passe : brp200528**

Après l'assemblée, la webdiffusion de l'assemblée sera également accessible sur le site Web de la Société au [www.brp.com](http://www.brp.com).

Dans le contexte actuel, compte tenu de l'évolution rapide de la crise de santé publique, la Société estime que la formule d'assemblée indiquée ci-dessus s'avère saine et pratique en permettant aux actionnaires d'assister à l'assemblée en personne ou à distance et de poser des questions à la direction, tout en réduisant au minimum les risques pour la santé et la sécurité des administrateurs, des dirigeants et des parties prenantes de la Société.

À titre d'actionnaire de la Société, il est très important de lire attentivement la circulaire. La circulaire, qui est accessible sur le site Web de la Société au [ir.brp.com](http://ir.brp.com) et sous son profil sur SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et sur EDGAR au [www.sec.gov](http://www.sec.gov), contient des renseignements importants au sujet de l'exercice des droits de vote rattachés à vos actions et des questions qui seront traitées à l'assemblée. Vous trouverez également ci-joint un formulaire de procuration pour l'assemblée. Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 janvier 2020 et les notes y afférentes, le rapport de l'auditeur indépendant s'y rapportant ainsi que le rapport de gestion connexe sont aussi accessibles sur le site Web de la Société au [ir.brp.com](http://ir.brp.com) et sous son profil sur SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et sur EDGAR au [www.sec.gov](http://www.sec.gov).

Le conseil d'administration de la Société a fixé au 15 avril 2020 à la fermeture des bureaux la date de clôture des registres servant à établir les actionnaires habiles à recevoir l'avis de convocation à l'assemblée et à toute reprise de celle-ci en cas de report ou d'ajournement et à y voter. Les personnes devenant actionnaires inscrits après ce moment n'auront pas le droit de voter à l'assemblée ni à aucune reprise de celle-ci en cas de report ou d'ajournement.

À titre d'actionnaire de la Société, il est très important d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions. L'actionnaire qui ne peut assister en personne à l'assemblée et qui souhaite s'y faire représenter par une autre personne (qui n'est pas tenue d'être un actionnaire) peut inscrire le nom de cette personne dans l'espace prévu à cette fin dans le formulaire de procuration ci-joint ou remplir un autre formulaire de procuration, puis, dans l'un ou l'autre cas, faire parvenir le formulaire de procuration rempli, dans l'enveloppe-réponse fournie à cette fin, à Services aux investisseurs Computershare Inc., au plus tard à 11 h (heure de l'Est) le 26 mai 2020 ou, si l'assemblée est reportée ou ajournée, au plus tard 48 heures avant la reprise ou l'ajournement de l'assemblée (sans compter le samedi, le dimanche et les jours fériés). Les actionnaires non inscrits doivent suivre attentivement les instructions données par leurs intermédiaires pour s'assurer que les droits de vote rattachés à leurs actions soient exercés à l'assemblée.

Les actionnaires sont invités à assister à distance à l'assemblée par webdiffusion et conférence téléphonique en direct le 28 mai 2020 à 11 h (heure de l'Est), en suivant les

**instructions indiquées précédemment, puisque la Société y fera aussi état de ses résultats pour l'exercice clos le 31 janvier 2020.**

Fait à Valcourt (Québec) le 28 avril 2020.

Par ordre du conseil d'administration,

Le vice-président principal, Services juridiques et Affaires publiques,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Langelier', written in a cursive style.

Martin Langelier